

*REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE VARREDES*

Séance du mardi 28 mai 2024

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/05/2024

Présents : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis MESSANT,

Votants : 19

Présents : Monsieur Francis MESSANT, Monsieur Georges THERRAULT, Madame Michèle DAOUST, Monsieur Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Madame Joana DA ROCHA ARAUJO, Monsieur Sylvain GOBERT, Monsieur Philippe BALEMBOIS, Madame Valérie CAMUS, Madame Carole DOS SANTOS, Madame Marlène PEYRE PRADIER, Madame Estelle LANTENOIS, Madame Océane COLIN, Monsieur Jean-Marc MOREAU, Monsieur Ludovic SAULNIER, Monsieur Jean-Philip EIMECKE

Secrétaire de séance:
Madame Océane COLIN

Représentés : Madame VALET Christine par Monsieur MESSANT Francis
Monsieur VIGNAL Philippe par Madame DAOUST Michèle
Monsieur DENIS Sébastien par Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier
Monsieur NAVE Bruno par Monsieur SAULNIER Ludovic

Excusés :

Absents :

Objet: Tarif de l'accueil de loisirs - DE_2024_22

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1er septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

~ Décide par 16 voix pour d'augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs de 2 % (3 voix contre)
Les tarifs de l'accueil de loisirs, pour l'année scolaire 2024/2025, sont les suivants :

- par jour et par enfant habitant les communes de Varredes et Marcilly :

- Tarif pendant les périodes scolaires (sauf mercredi) :

Quotient familial	Accueil du matin	Accueil du soir y compris goûter	Accueil du soir PAI
de 0 à 1 067 €	2,08 €	3,12 €	2,60 €
de 1 068 à 1 524 €	2,60 €	3,64 €	3,12 €
au delà de 1 524 €	3,12 €	4,16€	3,64 €

- Tarif du mercredi pendant les périodes scolaires : (goûter et repas compris)

Quotient familial	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
de 0 à 1 067 €	Journée	15,02 €	14,50 €	13,98 €	11,44 €
	Mercredi matin	8,78 €	8,26 €	7,74 €	5,20 €
	Mercredi après-midi	8,32 €	7,80 €	7,28 €	5,20 €
de 1 068 à 1524 €	Journée	17,11 €	16,59 €	16,07 €	13,53 €
	Mercredi matin	9,82 €	9,30 €	8,78 €	6,24 €
	Mercredi après-midi	9,36 €	8,84 €	8,32 €	6,24 €
au delà de 1 524 €	Journée	19,19 €	18,67 €	18,15 €	15,61 €
	Mercredi matin	10,86 €	10,34 €	9,82 €	7,28 €
	Mercredi après-midi	10,40 €	9,88 €	9,36 €	7,28 €

au delà de 1 524 €
Dépôt Sous Préfecture de
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/05/2024
077-217704832-20240528-DE_2024_22-DE

- par jour et par enfant habitant la commune de Varredes :

- Tarif pendant les vacances scolaires : (goûter et repas compris)

Quotient familial	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
de 0 à 1 067 €	Journée	15,02	14,50€	13,98 €	11,44 €
	1/2 journée matin	8.78 €	8.26€	7.74€	5.20 €
	1/2 journée après-midi	8,32 €	7,80 €	7,28 €	5,20 €
de 1 068 à 1524 €	Journée	17,11 €	16,59 €	16,07 €	13,53 €
	1/2 journée matin	9.82 €	9.30 €	8.78 €	6.24 €
	1/2 journée après-midi	9,36 €	8,84 €	8,32 €	6,24 €
au delà de 1 524 €	Journée	19,19 €	18.67 €	18,15 €	15,61 €
	1/2 journée matin	10.86 €	10.34 €	9.82 €	7.28 €
	1/2 journée après-midi	10,40 €	9,88 €	9,36 €	7,28 €

~ **Décide** à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs de 3 % pour les enfants n'habitant pas la commune

Les tarifs de l'accueil de loisirs, pour l'année scolaire 2024/2025, sont les suivants :

- par jour et par enfant n'habitant pas la commune de Varredes :

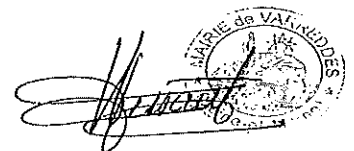
- Tarif pendant les vacances scolaires : (goûter et repas compris)

Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
Journée	23,12	21,99 €	20,86 €	19,26 €
1/2 journée matin	14.63 €	13,49 €	12,36 €	10.76 €
1/2 journée après-midi	14.16 €	13.03 €	11.90 €	10.76 €

~ **Décide** qu'il sera appliqué une pénalité à hauteur de 100 % lorsque les règles de réservation de l'accueil de loisirs ne sont pas respectées

Varredes le 29 mai 2024

Le Maire,
Francis MESSANT



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Meaux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/05/2024 077-217704832-20240528-DE_2024_22-DE